

STENOGRAMME

38^{ème} Séance

du

11 décembre 2017



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : MM. BRUGGER et CLOR sont momentanément absents. Ils me représentent à l'Assemblée Générale des Sports Réunis de Colmar et vont nous rejoindre dans un deuxième temps. En attendant, M. BRUGGER, M. CLOR, Mme LATHOUD, M. YILDIZ et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à Mme SIFFERT, M. SISSLER, Mme HOFF, M. DENZER-FIGUE et Mme BRANDALISE. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un léger retard et donne en attendant pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 20 novembre 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons la joie de saluer une nouvelle et une ancienne collègue, Mme Isabelle FUHRMANN. Je me dois de l'installer au sein du Conseil Municipal. Pour les anciens, ce n'est pas une nouvelle. Pour les nouveaux, oui puisqu'elle nous rejoint avec un décalage de quelques années. Très heureux de pouvoir vous retrouver au sein de notre assemblée. Nous lui souhaitons la bienvenue en votre nom et en mon nom personnel.

Vous avez également les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai deux communications de bonne facture. La première est que la Préfecture de la Région Grand Est nous informe que la salle de spectacle Europe a obtenu la marque Tourisme et Handicap décernée à la fois au titre des handicaps auditif, mental, moteur et visuel. Ce label attribué pour une durée de cinq ans sera signalé par un logo spécifique. Il est à rajouter que la Ville de Colmar avait été classée station de tourisme par arrêté ministériel du 8 décembre 2014, donc ce label a une certaine importance. Il est à noter que Colmar accueille aujourd'hui près de 3,5 millions de touristes sur 11 millions pour l'ensemble de l'Alsace. Nous faisons donc un tiers du tourisme de la région Alsace, ce qui n'est pas peu dire non plus. Rien que pour les marchés de Noël, nous avoisinons 1,5 million de touristes, ce qui est exceptionnel.

La deuxième communication porte sur la qualité de la communication de la Ville de Colmar qui vient d'être récompensée une nouvelle fois et je pense pouvoir dire de façon exceptionnelle. En effet, pour la quatrième année consécutive, Les Trophées de la Communication ont souligné la valeur et l'originalité des outils de communication et de promotion de la Ville en lui octroyant non plus un ou deux prix, mais trois d'un seul coup ! Premier prix pour le meilleur bulletin municipal des mairies de plus de

10 000 habitants, on ne peut pas faire mieux, tout au plus faut-il maintenir. Deuxième prix pour la meilleure réalisation audiovisuelle avec le film « L'invitation » qui est passée sur toutes les vidéos. Et, un troisième prix pour le meilleur site internet des mairies de plus de 20 000 habitants pour le site internet Ville de Colmar. Depuis 16 ans, Les Trophées de la Communication récompensent les meilleurs communicants des secteurs public et privé pour leurs actions. Pour rappel, en 2014, nous avons le cinquième prix pour le magazine. En 2015, un deuxième prix pour le site internet. En 2016, un troisième prix pour l'application numérique Colmar Mag. Le représentant de la presse a bien observé cette communication puisque cela l'intéresse en premier chef.

Cela étant dit, je vous propose de passer à l'ordre du jour avec le rapport sur la situation de la Ville de Colmar en matière de développement durable. Là, je réponds à l'observation de M. HILBERT en Commissions Réunies, donc ce rapport passe en premier point.

12. Rapport 2017 sur la situation de la Ville de Colmar en matière de développement durable.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Ce rapport du développement durable ressemble énormément à ceux des années précédentes et les remarques que nous avons pu faire à l'époque sont malheureusement toujours d'actualité. La semaine dernière en Commissions Réunies, nous n'avions évoqué ce rapport qu'au 12^{ème} point comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, soit bien après le débat sur les orientations budgétaires alors que le législateur souhaitait que le débat sur le développement durable enrichisse celui des orientations budgétaires. Cette relégation en 12^{ème} position est-elle un signe de la lassitude de la Ville de Colmar en ce qui concerne le développement durable ? Ou peut-être estimez-vous qu'il n'y a plus rien à faire parce que tout va mieux. C'est ce que l'on pourrait penser à la lecture de la conclusion de ce rapport. Vous nous dites que la Conférence de Paris a été un succès avec des annonces ambitieuses, dont la limitation du réchauffement climatique à 1,5 degré. Vous oubliez de dire dans cette conclusion que les États-Unis de Donald TRUMP et des lobbies pétroliers se sont retirés, entraînant dans leurs sillages d'autres pays peu motivés par la lutte contre le changement climatique. Vous oubliez également de dire que l'objectif de l'augmentation de 1,5 degré est quasiment inatteignable. Tous les jours, des scientifiques parlent d'une situation catastrophique. Je rappelle que l'année 2016 a été la plus chaude des années mesurées. Et, ce matin encore, un article dans la presse locale évoquait la probabilité à 93 % d'un réchauffement de plus de 4 degrés. Dans ces conditions, ce n'est pas l'autosatisfaction béate – et ce n'est pas spécialement pour vous que je le dis – qui nous permettra de nous en sortir. Car ce rapport comme les précédents

évoque plus un rapport d'activités de la Ville ou de l'Agglomération qu'un document sur le développement durable. Comme le développement durable est la zone de rencontre entre ce qui touche l'environnement, l'économie et l'équité sociale, que vous avez transformée en société, et que vous listez bon nombre d'actions qui ne relèvent que d'un domaine, la liste est forcément longue. Il n'y a dans ce rapport aucune mise en perspective ou de bilan des actions décrites. Il y a un paragraphe par exemple qui décrit la création des Trophées de l'Énergie, action que je ne conteste pas en soi, mais qui n'a récompensé que 7 dossiers sur 12 prix possibles, car il n'y avait pas suffisamment de candidats. Il n'est pas dit dans le rapport – alors que l'action est intéressante – que le bilan est mitigé, comment faire pour l'améliorer ? Ce sont ces points que nous aurions aimé avoir à lire.

Plutôt que de lister des actions, il me semble qu'il serait plus intéressant d'être informé de l'évolution des données concernant le développement durable. Par exemple, et pour rester dans le domaine de l'énergie, il serait intéressant que figure dans le rapport l'évolution de la consommation énergétique de la Ville sur ces dernières années, pour comparer par rapport aux objectifs attendus. De la même manière, en matière de politique cyclable, vous citez la publication de cartes. Celles-ci sont très bien, mais plutôt anecdotiques au regard d'une politique cyclable ou plus généralement d'une politique de déplacement à l'échelle de la Ville. Il est d'ailleurs à quelques reprises fait référence au PDU, mais nulle trace du Comité de suivi ou d'une évaluation du Plan de Déplacement Urbain, alors que cela faisait partie du document que vous aviez voté en 2012. Il serait intéressant de connaître l'évolution de la mobilité à Colmar depuis cinq ans et de la comparer à vos engagements de l'époque.

Bref, je pourrais poursuivre cet argumentaire – le même depuis quelques années –, mais c'est assez stérile. Je vais donc plutôt conclure avec une proposition. Il a été récemment annoncé que la centrale de Fessenheim fermera en fin d'année prochaine et qu'une compensation financière est en cours de négociation. J'ai lu dans la presse, il y a déjà un an, que M. le Député Eric STRAUMANN évoquait que cette compensation pourrait servir entre autres à la reconstruction du pont détruit pendant la guerre au niveau de Vieux-Brisach. Plus récemment, Mme la Présidente du Conseil Départemental, Mme Brigitte KLINKERT, a parlé de la ligne Colmar-Fribourg au Président MACRON. Plus récemment encore, ce week-end, un train a relié les gares de Neuf-Brisach et de Colmar, transportant plusieurs centaines de personnes tant pour visiter le marché de Noël de Neuf-Brisach que pour venir se promener dans celui de Colmar. De nombreuses personnes ont témoigné de leur espoir de la réouverture de cette ligne. Il y a quelques jours encore, vous annonciez le rapprochement des SRC avec le Club de Fribourg. Bref, moi ce que je vous propose, c'est que pour que les élus locaux parlent d'une même voix, ce serait de faire une motion en faveur de la réouverture de la ligne Colmar-Fribourg, motion qui pourrait même être reprise par la Ville de Fribourg ou les autres villes desservies par la ligne. Et je suppose que Mme GANTER et M. HEMEDINGER qui sont venus au départ du premier train ce samedi ne peuvent être que d'accord.

Si, grâce à votre soutien et à votre capacité de persuasion, cette ligne pouvait rouvrir, nous serions alors en plein dans le développement durable. Le train est le mode de déplacement motorisé qui émet le moins de CO2, il diminuerait la circulation automobile rue de la Semm et avenue de Fribourg, il permettrait un développement économique en rapprochant l'Allemagne de Colmar et offrirait aux personnes sans emploi et sans voiture de nouveaux horizons. Bref, M. le Maire, pour aboutir, ce dossier a besoin de votre soutien, a besoin de celui de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Les rapports de développement durable sont-ils un outil marketing ? Concernant les aides générales envers le personnel que vous chiffrez bien sûr, je ne vois pas en dehors de l'avantage financier que cela procure aux agents concernés, en quoi des titres restaurant ou un supplément de protection sociale contribuent à assurer un développement durable. Je pense à Monsieur Jourdain, le Bourgeois gentilhomme qui faisait de la prose sans le savoir. Vous vous êtes efforcé à partir de tout ce qui était fait d'une manière ou d'une autre de remplir toutes les cases du document rendu obligatoire par la loi du 12 juillet 2010, mais quelle est la crédibilité de la démarche si elle n'est pas effectuée dans le but de prendre des initiatives nouvelles afin justement d'améliorer la situation dans la ville ? Je ne sais pas, à la lecture de ce rapport, quelles sont les évolutions favorables à attendre pour les Colmariens en matière d'environnement et de satisfaction de leurs besoins. Sauf erreur, les seules perspectives dégagées dans cette présentation concernent le stationnement souterrain et l'aménagement de la Montagne Verte en 2018 et le Burkina Faso. Vous parlez également d'ici 2030 du nouveau quartier issu de la rénovation urbaine qui doit accueillir – je cite – par le changement d'image opérée, une mixité d'habitants, mais aussi une mixité d'usages. C'est dommage que l'ensemble des Colmariens ne soient pas invités à travailler sur le sujet afin d'impulser une dynamique collective qui me semble nécessaire si on veut réellement que ces mixités d'habitants et d'usages s'établissent.

Enfin, je regrette que vous n'ayez pas utilisé le référendum local pour tout projet structurant non prévu dans le projet politique. En effet, c'est une action qui est prévue dans le cadre de l'Agenda 21 et je suis persuadée que les Colmariens auraient apprécié d'être consultés par référendum, par exemple sur l'installation d'un palace ou encore sur la suppression de tout le stationnement gratuit en ville. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Une remarque concernant les économies faites en matière de CO2 évité, on annonce 15 000 tonnes de CO2 évité grâce aux aides aux logements qui font des efforts en matière d'économie d'énergie, 3 000 logements sur la communauté d'agglomération. Je mets en regard les 15 000 tonnes de CO2 encore actuellement émises par le chauffage urbain. Malheureusement, les deux chiffres s'annulent.

Deuxième remarque plus générale concernant la santé et l'environnement, qui n'est jamais prise en compte. Actuellement, tous les politiques – et pas

seulement à Colmar, même au niveau mondial –, disent que le changement climatique c'est pour demain, c'est pour la fin du siècle, donc on peut attendre, on peut laisser faire, on peut attendre que la génération suivante prenne les mesures que nous n'avons pas voulu prendre pour des raisons essentiellement économiques alors que la santé liée à l'environnement et aux dégâts faits à l'environnement sont aujourd'hui avérés par l'OMS. Un tiers des maladies graves sont dues à l'environnement que l'on subit, en ville notamment et aussi à Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues, comme M. HILBERT a eu la gentillesse de nous citer, ma collègue Claudine GANTER et moi-même, si nous étions présents samedi matin lors du départ du train, c'était parce que nous représentions le Maire et la Mairie. Donc, vous voyez bien qu'existe une volonté politique de notre côté aussi. J'y étais également en tant que membre de l'association parce que nous avons toujours soutenu les initiatives qui se mettaient en place. Je dois saluer les différentes initiatives qui participent à une mobilisation sur un sujet qui nous tient évidemment à cœur, à savoir le rétablissement de la liaison Colmar-Fribourg et Fribourg-Colmar. Cela marche dans les deux sens, on oublie toujours l'autre sens. Il ne s'agit pas simplement de faciliter l'accès des Alsaciens vers Fribourg, mais également de faciliter l'accès des personnes de Fribourg et de la région vers Colmar. Troisième point, je suis Président du SCoT Colmar-Rhin-Vosges et on a depuis le début exprimé une volonté politique forte au travers du SCoT qui est la réouverture de ces liaisons. Maintenant, une fois qu'on a dit cela, évidemment, on n'a pas résolu le problème qui est avant tout un problème financier parce qu'on sait bien que le rétablissement de cette liaison, et notamment la création d'un pont sur le Rhin, est un projet estimé entre 60 et 80 millions d'euros, ce qui n'est pas évident à trouver. Alors, un certain nombre d'initiatives sont prises, quelques opportunités existent peut-être, nous y sommes évidemment favorables, nous nous insérerons évidemment là-dedans. Ce n'est pas une motion qu'on a déjà prise qui se rajouterait à cela, mais c'est de faire vivre cette volonté politique. Elle existe et elle est faisable dans les documents urbanistiques tel que le SCoT dont je viens de parler.

Le deuxième point concerne les déplacements urbains et aussi l'accès au centre-ville évoqué par Mme VALENTIN. Justement, pour éviter et faire en sorte que les véhicules ne pénètrent pas dans le centre-ville sans pour autant l'interdire comme parfois pour des raisons idéologiques cela existe dans certaines villes. Nous avons pris le parti de ceinturer tout le centre-ville de parkings en ouvrage qu'on vienne du sud, du nord, de l'est ou de l'ouest. Nous avons la chance à Colmar d'avoir des parkings en ouvrage dont la première heure est gratuite ou pour le parking souterrain Lacarre, trois heures gratuites. Quand vous dites qu'il n'y a plus de gratuité au centre-ville, ce n'est pas vrai. Ces parkings sont à chaque fois à cinq, parfois six minutes à pied du centre-ville. On évite ainsi le fait que les voitures rentrent dans le centre-ville, ce qui a un effet bénéfique. Mais vous savez, il faut aussi se méfier des idées qui paraissent bonnes et qui ne produisent pas les effets qu'on peut escompter. Vous avez vu toute la politique qui a été menée ces

dernières années à Paris et encore récemment par la Maire Anne HIDALGO d'interdire l'accès des voitures au centre-ville, de piétonniser un certain nombre de voies. Cela a tout simplement augmenté le nombre de bouchons et on s'aperçoit aujourd'hui – et cela a été mesuré – que la pollution liée aux véhicules est plus importante aujourd'hui après les mesures que je viens de citer, qu'hier. En la matière, je crois qu'il faut faire attention. Il ne faut pas faire preuve d'idéologie. C'est tout l'objet de notre Agenda 21 qui n'est pas un catalogue, contrairement à ce que vous dites, de bonnes intentions, mais qui a des objectifs précis, et qui décline des mesures précises. Trente mesures ont été mises en œuvre de manière précise, et c'est ce qui fait la singularité de notre Agenda 21, ici à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, quelques réponses à quelques interventions. Pour ce qui concerne tout d'abord M. HILBERT qui évoque ce qui se passe aux niveaux international et national et que l'on peut regretter pour un certain nombre d'aspects en effet, parce que certaines ambitions affichées ne se réalisent pas pour l'instant. S'agissant des attitudes de M. TRUMP ou de ce qui s'est passé à Berlin pour la COP23, sur Colmar, nous n'y pouvons que peu de choses. Ce que nous pouvons faire à Colmar, c'est de participer activement aux politiques de développement durable et à mon avis, nous le faisons, le rapport le montre. Le suivi et le bilan de l'Agenda 21 le montrent aussi. On peut rappeler ici ce qui est souvent répété, c'est qu'en matière de développement durable, il faut réfléchir global et agir local. Agir local, nous le faisons, c'est bel et bien l'idée de cette conclusion que vous évoquez.

S'agissant des Trophées de l'énergie, nous ne pourrions pas obliger les gens à y participer. Il est déjà intéressant de voir qu'un certain nombre de personnes y participent. Elles sont relativement nombreuses, seulement tout le monde ne peut pas être primé. Nous tenons à rester rigoureux dans l'attribution des prix, donc un certain nombre de concurrents n'ont pas pu être primés parce qu'ils ne remplissent pas les conditions pour l'être.

Concernant Fessenheim et la liaison ferroviaire, vous avez interpellé des collègues et le Maire, c'est peut-être le Maire qui répondra à ce sujet, mais c'est un sujet qui dépasse ce que nous faisons strictement à Colmar.

Pour Mme VALENTIN qui dit que notre présentation est un outil de marketing, oui, assumons-le. Si on fait de bonnes choses dans le domaine du développement durable, on peut faire aussi un peu de publicité et être contents de ce que nous faisons parce que je crois que nous pouvons effectivement être contents de la façon dont nous sommes engagés dans le développement durable.

S'agissant de ce qui est affiché pour les ambitions pour la rénovation du quartier Bel'Air-Florimont, vous souhaitez une plus large concertation, or, sont concertés les Conseils citoyens, la population à travers les réunions régulières que le Maire organise lors des réunions de quartier, et c'est alors un contact direct que la population peut avoir avec le premier magistrat de la Ville de Colmar. On pourrait peut-être encore aller au-delà, soit, mais la concertation est déjà largement en place.

Je tiens à préciser à notre collègue WAEHREN que si c'est vrai que certaines activités menées à Colmar émettent du CO₂, nous nous sommes inscrits – et je l'ai rappelé tout à l'heure – dans le dispositif de la Convention des Maires qui n'est absolument pas obligatoire. Nous ne sommes peut-être pas assez nombreux, les collectivités, à y être inscrits. Nous faisons tout pour réduire. Cela se retrouve aussi bien dans nos parcs de véhicules qui sont moins polluants que s'ils étaient encore à l'essence et au gaz. Cela se retrouve au niveau du chauffage urbain où avec la filière bois, on a pu aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre. Et cela se retrouve également pour la collecte des déchets.

Voilà quelques réponses à quelques interventions, mais je répète et je maintiens que nous pouvons localement être fiers de ce que nous réalisons dans le domaine du développement durable.

M. le Maire MEYER : Merci M. le 1^{er} Adjoint. Merci M. l'Adjoint.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Juste quelques petits compléments par rapport à la situation internationale, je n'avais pas la prétention de croire que Colmar pouvait influencer sur une décision des États-Unis de participer ou non à la COP21 ou aux travaux de lutte contre le réchauffement climatique, mais c'est juste ce qui est écrit dans la conclusion de ce rapport où il est même encore indiqué que les États-Unis font partie de la COP21. Je pense que si on veut avancer dans la lutte contre les changements climatiques, il faut avoir un discours juste et actuellement, ce discours est plutôt catastrophiste de dire que tout va bien et que les choses avancent correctement. Non, les choses n'avancent pas suffisamment vite et à ce rythme, on va droit dans le mur. Pas nous forcément, mais nos enfants et nos petits-enfants. Cela rejoint complètement l'idée de M. WAEHREN qui exprime que l'environnement et la lutte pour un meilleur environnement, ce n'est pas seulement le réchauffement climatique, mais c'est aussi la pollution qui a un impact immédiat. D'ailleurs, de nombreuses personnes peuvent l'avérer à Colmar, quand on circule l'été, au printemps, etc., l'air n'est souvent pas très agréable à respirer.

Par rapport à la liaison ferroviaire, oui, effectivement, Colmar-Fribourg apparaît dans différents documents, mais qui va lire ces documents ? Je pense qu'il faut être un peu plus actif. Lorsque la Ville de Colmar veut construire un parking ou voulait construire le Musée Unterlinden, je ne pense pas que cela figure dans un document. Il a fallu que M. le Maire fasse un travail de fond et aille interpellier directement les financeurs potentiels. En l'occurrence, le financeur potentiel avec je le rappelle la fermeture de Fessenheim et les compensations qui peuvent être apportées, c'est l'État et c'est le Président de la République. Alors, je suis d'accord, une motion ne suffira pas, mais c'est bien d'aller plus loin et d'aller interpellier peut-être avec les autres élus locaux pour dire que Colmar a envie de cette liaison, peut-être même avec le Maire de Fribourg, Dieter SALOMON, de travailler ensemble, main dans la main pour faire avancer ce dossier parce qu'on n'a jamais été aussi près de sa réalisation. Quand vous dites que vous faites partie de l'association, très bien, mais c'est pour les Colmariens, ce n'est pas

par rapport à des financeurs potentiels. Un travail actif de persuasion et de lobbying est à faire par rapport à ce sujet. C'est maintenant qu'il faut le faire, ce n'est pas dans dix ans.

M. le Maire MEYER : Je fais le tour de mon pupitre, il n'y a plus de demande de parole. J'entends, j'écoute et j'observe. Avec raison puisque vous êtes ici pour représenter une partie de la population colmarienne. Je pense pourtant au fond que certaines observations tombent dans le vide dans la mesure où les arguments développés sont souvent à côté de la plaque par rapport à ce que nous faisons.

D'abord, un rappel : la Ville de Colmar est la seule ville française citée par la Convention des Maires au niveau européen. Si nous avons été cités, c'est que les résultats sont au bout. Bien sûr, on peut toujours mieux faire, mais à la date d'aujourd'hui, nous avons démontré que nous travaillons de très près ce qu'il est possible de faire à l'intérieur des compétences des collectivités territoriales. Premier rappel.

Deuxième rappel : je le répète, j'en ai déjà parlé l'an dernier. Le rapport sur le développement durable est obligatoire pour les villes de plus de 50 000 habitants. Or, les villes de plus de 50 000 habitants ne représentent même pas un tiers de la population française. En d'autres termes, deux tiers de la population française passent à côté des notions du développement durable. Bien sûr, cela ne nous empêche pas de travailler pour le développement durable. Mais nous sommes un peu limités en intervention dans la mesure où la loi ne l'impose pas à toutes les collectivités territoriales. Néanmoins, essayons d'avancer avec ce qu'il est possible de faire.

Cela étant dit, quel que soit l'ordre d'inscription du point à l'ordre du jour, M. HILBERT a raison puisque le Code Territorial demande à ce que ce soit en premier point. Mais ma note d'orientation budgétaire ne change pas d'un pouce, que le développement durable soit inscrit en premier point ou en dixième, puisque j'en ai tenu compte dans les orientations présentées la semaine dernière.

Concernant la NOB, nous pouvons encore en parler tout à l'heure, mais différentes actions sont prévues, qui vont dans le sens de ce qui vient d'être rapporté.

S'agissant du train, M. HILBERT, de tout temps, j'étais un partisan du rétablissement du train. Le premier porteur du projet du dossier était André KLEIN qui s'occupait à l'époque de cette question au niveau du Département et après, en liaison avec la Région Alsace. C'était lui le premier qui a mis en route la première étude qui fut financée par la Région Alsace. Si cette étude a été financée, c'est grâce à lui et aux collectivités qui en ont assuré le financement. C'est à partir de là que nous savons qu'une éventuelle réalisation coûte entre 60 et 70 millions d'euros. Aujourd'hui, on dit non, on peut s'en sortir à meilleur prix. Je n'en suis pas persuadé, mais nous ne sommes pas à la discussion du prix, l'essentiel est d'arriver à une inscription. Et dans la mesure où nous sommes partis pour viser cet objectif, je l'avais défendu de tout temps.

Quant à anticiper par rapport à la fermeture de Fessenheim, c'est lancer le bouchon un peu loin dès le départ. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans la négociation. Nous ne sommes pas à cette hauteur. Aujourd'hui, M. le Préfet réunit les différents acteurs et vous avez vu dans la presse, la fusion de quelques intercommunalités pour promouvoir le Port Rhénan. Mais la fusion du Port Rhénan ou le renouvellement de la Convention du Port Rhénan s'oriente également à défendre les intérêts du secteur. Si nous sommes à cette hauteur, nous visions beaucoup plus loin plutôt que de faire un simple constat puisque la concession du Port Rhénan portera sur une durée de 25 ans. Si nous sommes partis dans ce sens, c'est pour pouvoir porter les projets en rapport avec l'industrialisation et avec le démantèlement de Fessenheim.

S'agissant du train, mon cher collègue, si le train Colmar-Vogelsheim a repris du service, c'est grâce aussi au financement de la Ville de Colmar. Il ne faut pas l'oublier. À travers le Grand Pays, Colmar finance près de 20 % du déficit lié aux quelques trajets mis en place à l'occasion de Noël. Il ne faut donc pas nous le reprocher parce que s'il n'y avait pas la Ville de Colmar, le train n'aurait pas été exploitable pour la période de Noël à moins que d'autres instances compensent.

Le pont, j'en ai parlé, puisque c'est un objectif de base et nous tenons à arriver à une solution. Seulement, chaque chose en son temps étant encore entendu qu'en matière de transport, c'est la Région qui est porteuse du dossier et pas une autre collectivité. Les autres collectivités peuvent être en partenariat avec la Région Grand Est, mais le porteur du dossier, c'est la Région Grand Est puisque le transport est de son ressort.

Mme VALENTIN, avec l'organisation du stationnement, organiser un référendum pour aménager la place de la Montagne Verte, je pense que ce serait un peu provoquer la population. Et, s'il y a construction d'un palace, ce n'est pas le Colmarien qui va le financer, mais un investisseur privé. Je n'ai que d'excellents échos par rapport à ce projet puisque l'image de Colmar est tirée vers le haut. Or, à faire cohabiter le stationnement souterrain, ce serait la dernière réalisation dans la ceinture du centre-ville en proposant un lieu de stationnement supplémentaire. C'est donc plus qu'heureux puisqu'en même temps, nous pourrions débarrasser la surface supérieure de toutes les voitures, y compris l'aménagement paysager de la place de la cathédrale. Ceux qui sont branchés sur le développement durable, vous devriez nous remercier pour débarrasser le centre-ville des friches voitures et obliger les usagers à les garer à l'extérieur, puis de marcher vers le centre-ville comme cela est proposé.

Concernant, la Société Colmarienne de Chauffage Urbain, mon cher collègue, vous avez raison. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes en renouvellement et que la nouvelle condition d'exploitation de la SCCU va profiter des travaux d'aménagement de l'usine d'incinération. Donc, à très court terme et additionnellement à la chaufferie en bois, nous allons pouvoir encore améliorer la situation en deux étapes bien différentes. D'abord par une technique plus performante en matière de l'usine d'incinération et également par la transformation d'une chaudière au fuel, au gaz. Cette amélioration va donc également conduire à une sensible amélioration. Sans

en avoir parlé dans le rapport, vous voyez que devant nous, d'importants projets sont prévus et vont dans le sens de ce que l'on vient d'entendre.

Il n'y a pas lieu de voter, il s'agit de prendre acte de cela.

4. Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Je me propose d'entrer un peu dans le détail avec quelques explications complémentaires si vous le permettez à travers la projection de quelques transparents qui expliquent encore davantage la situation colmarienne. Mais je ne vais pas inventer de nouveaux transparents, j'utilise tout simplement ceux qui figurent dans le document qui vous a été présenté.

Page 7, je disais que si déjà nos recettes sont rabaissées, il faut trouver les recettes ailleurs. Si les dépenses augmentent en fonction des transferts de compétence et également les recettes qui sont limitées à travers le gel des dotations de fonctionnement, nous avons ici les deux courbes que je vous avais indiquées et que vous retrouvez en page 7, l'une pour les dépenses, l'autre pour les recettes. Vous voyez que les recettes augmentent de 2,5 millions d'euros entre 2017 et 2018. Pourquoi ? Je reviens sur le choix que j'ai décliné tout à l'heure. Je suis favorable – c'est une stratégie – à l'option de préserver le contribuable, c'est-à-dire de ne pas augmenter les taux fiscaux et de chercher les recettes supplémentaires ailleurs. Nous aurons 2,5 millions d'euros de recettes supplémentaires sans puiser sur les impôts. Ces 2,5 millions d'euros représentent 8 points de fiscalité sans toucher aux taux fiscaux. Ils proviennent de différentes sources : la dépenalisation des amendes de police, la taxe sur les locaux commerciaux vacants et la nouvelle redevance de la SCCU. Tout cela ensemble donne 735 000 euros sans toucher à la fiscalité des contribuables. Le deuxième index est l'attractivité de la Ville de Colmar. Ces dernières années, les bases imposables ont augmenté de 2 %. Si les bases imposables augmentent de 2 %, cela vaut pour la taxe d'habitation et la foncière bâtie. Or, 2 % sur 30 millions d'euros font une recette supplémentaire de 600 000 euros, toujours sans toucher aux taux d'imposition des contribuables. Ce sont donc deux recettes supplémentaires, les unes en rapport avec l'attractivité colmarienne et les autres avec une méthode de gestion que nous avons mise en œuvre pour nous procurer des recettes supplémentaires. Un troisième élément procure des recettes. Ce sont les nouveaux parkings et également l'agrandissement des zones de parking. J'assume. Je préfère ménager le contribuable et demander quelque chose à l'usager. Tout cela réuni fait grosso modo 3 fois 800 000 euros, donc c'est de l'argent qui ne vient pas du contribuable, mais de l'usager. Je répète mon propos de tout à l'heure. Parmi les usagers, il y a aussi les 3,5 millions de touristes qui fréquentent Colmar et qui paient une bonne partie de cette recette. C'est donc une

stratégie. Je me suis engagé avec mon équipe à préserver les taux fiscaux pour ne pas assommer les contribuables. Je pense que ceux-ci ont déjà assez de difficultés à assumer ce qui est à assumer à travers la fiscalité de l'État. Donc, pour nous, c'est les accompagner le mieux possible dans la vie de tous les jours. Cela crée un pouvoir d'achat qu'ils n'auraient pas si nous augmentions les taux fiscaux. Nous avons fait ce choix et c'est cette proposition que je vais faire au Conseil Municipal pour la présentation du Budget Primitif, étant entendu qu'auparavant, j'ai à affiner encore la projection pour arrondir quelques petits écarts que nous devons trouver pour équilibrer le Budget Primitif pour l'année 2018. Le choix fait est de valoriser les investissements payés par le contribuable pour mieux pouvoir faire rentrer d'autres recettes sans faire appel aux contribuables. C'est un choix politique et stratégique, je l'assume, ai-je dit.

La planche n° 2 est en rapport avec la page 8 de votre rapport. Vous avez la présentation du budget de fonctionnement avec la partie en rapport avec le personnel et la deuxième partie supérieure pour les autres dépenses. Vous observerez que ce budget est globalement stable depuis 2014, ce qui est également une performance parce que si vous voulez maintenir un budget stable en matière de fonctionnement, il ne faut pas oublier les charges nouvelles que nous devons assumer par des transferts de compétences, voire des compétences nouvelles pour lesquelles les collectivités ont été missionnées pour les assumer. Je ne vais pas revenir sur le PACS, je ne vais pas revenir sur la gestion des cartes d'identité, je ne vais pas revenir sur la gestion des passeports parce que tout cela était auparavant fait par les services préfectoraux. Depuis quelque temps, les collectivités locales doivent assumer ces dépenses. L'évolution des autres dépenses de 2015 à 2018 est de 730 000 euros, soit 2,5 %, ce qui correspond à une augmentation de 0,8 % par an. L'évolution des frais de personnel est de 516 000 euros en trois ans, soit une augmentation de 0,37 % par an, malgré l'indexation des salaires.

Nous continuons avec la planche n° 3. Je fais toujours un retour sur environ trois ans. L'inflation sur trois ans était de 2,73 %, l'augmentation des taux fiscaux était nulle. En multipliant cela par la valeur du point fiscal de 310 000 euros, l'économie fiscale est de 846 000 euros parce qu'on n'a pas suivi le taux de l'inflation, c'est donc également un effort fait toujours dans le but de ramener la charge publique par rapport à l'habitant.

Sur la planche n° 4, nous avons la projection des investissements, mais également le taux de réalisation. Vous voyez que nous plafonnons depuis 2015 entre 80 et 90 %, c'est énorme. Sur la base d'investissements énormes, nous avons une année 2015 record. En 2016, nous étions en retrait. En 2017, nous serons supérieurs. Pour 2018, nous nous rapprochons de nouveau de la fourchette que nous avons prévue pour le mandat 2014-2020. Ces chiffres veulent dire quelque chose et ne veulent rien dire. Il faut voir ce qui est fait ailleurs. Pour l'année 2018, le montant d'investissement est de 37 millions d'euros, soit un ratio par habitant de 528 euros. De 2015 à 2018, l'investissement est de 139 millions d'euros, soit une moyenne de 34 millions d'euros ce qui donne une moyenne par habitant de 497 euros. Il faut que je compare par rapport à la moyenne nationale. Le montant est de

497 euros pour trois ans pour Colmar, je répète le chiffre de tout à l'heure, la moyenne nationale est de 292 euros par habitant, soit un différentiel assez important de 200 euros, ce qui nous donne un investissement supplémentaire de 14 millions d'euros par an à Colmar pour 70 000 habitants. Tout en maintenant la fiscalité au même taux que les années précédentes. Raison pour laquelle vous voyez des chantiers à tout bout de champ. Des chantiers qui indisposent un certain moment. Mais nous sommes applaudis après la réception des travaux par rapport à ce qui a été réalisé. C'est ce que nous avons surtout rencontré ces derniers temps. Je prends l'exemple du parking Bleylé que nous avons ouvert il y a 15 jours. Réalisation énorme de quelque 11 millions d'euros aidés par la Région Grand Est. Mais c'était un bon partenariat puisque nous sommes arrivés à mettre en œuvre une dimension sociale, à travers des conditions tarifaires très favorables pour les usagers de la SNCF.

Nous continuons avec la page 11 du rapport concernant la prévision d'épargne brute. Je disais tout à l'heure que nous augmentons de 3,5 millions d'euros de 2017 à 2018. C'est là le résultat des recettes supplémentaires tout en maintenant les dépenses au niveau de l'année 2017. Cela fait augmenter notre capacité d'autofinancement de 3,5 millions d'euros. Donc nous avons davantage de latitude pour 2018 pour financer les opérations d'investissement.

La page 12 du rapport concerne la durée de remboursement de nos encours. En 2016, nous étions à 3,36 années. Nous avons légèrement augmenté en 2017, nous allons de nouveau ramener un peu en 2018 puisqu'on va se limiter à un emprunt de 8 millions d'euros. Or, le remboursement des mensualités tourne entre 7,5 et 8 millions d'euros. Donc pour ainsi dire, on ne va pas s'endetter davantage ce qui est aussi de bon augure.

J'ai parlé tout à l'heure du taux moyen des emprunts. Sur le tableau 6bis, l'évolution du taux moyen d'endettement est de 1,66 % en 2016, c'est l'explication que j'avais donnée tout à l'heure à Guy WAEHREN. Sur 60 millions d'euros d'encours, cette différence entre le taux moyen et le taux colmarien représente une économie de 960 000 euros. C'est cela la négociation. C'est également une excellente nouvelle pour les Colmariens.

Pour continuer, page 13, le coût réel net des intérêts. J'en ai parlé tout à l'heure, en 1995, on était à 5,13 % par rapport au budget de fonctionnement. En 2018, la dépense prévisible est de 1,57 %. Pour les villes de France, ce quota est de 3,36 % en 2015. Pour Colmar, il est de 1,37 %, nous ne sommes donc même pas à la moitié de ce qu'est la charge des autres villes de France, soit pour Colmar, une charge 46 % inférieure par rapport à la charge des autres villes de France.

Nous terminons avec une autre projection en rapport avec ce que je viens de rappeler tout à l'heure. Vous l'avez sur la page 18 du rapport concernant la taxe d'habitation et le foncier bâti. Le Colmarien paie en moyenne 175 euros pour la taxe d'habitation alors que la moyenne nationale est de 303 euros, soit une différence de 8,9 millions d'euros en moins sur la base des assiettes imposables. Sur la partie de droite, vous avez les deux courbes. Les taux colmariens sont représentés en rouge et les taux de la moyenne nationale

sont indiqués en bleu. Vous voyez cette flambée en 2016 au niveau des autres collectivités alors que nous sommes arrivés à maintenir le taux qui était celui des années précédentes. Nous avons la même explication pour la page 18 du rapport pour la taxe foncière bâtie avec un différentiel qui laisse faire une économie aux Colmariens de 5,6 millions d'euros. À droite, vous avez de nouveau les courbes des taux fiscaux de la taxe foncière bâtie.

Enfin, pour terminer, nous avons la dernière page du rapport avec les objectifs que je vais proposer au Conseil Municipal au mois de janvier en présentant le Budget Primitif :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- optimiser les recettes de fonctionnement. Je répète de nouveau le même message. Fiscalité stable, mais il faut trouver d'autres recettes. Pour l'année 2018, on va les trouver ;
- préserver une modération fiscale, le gel des dépenses de fonctionnement ;
- dégager un autofinancement au moins égal sinon supérieur, ce que nous arrivons à faire pour l'année 2018 ;
- maintenir un haut niveau d'investissement : je pense pouvoir dire que 37 millions d'euros par rapport à ce que nous avons fait est remarquable ;
- limiter le recours à l'emprunt : j'en ai parlé puisqu'on plafonne à 8 millions d'euros, montant non supérieur à celui de l'amortissement des encours ;
- offrir un service public de qualité : il ne faut pas déshabiller les services, il faut pouvoir rendre le même service de qualité ;
- surtout renforcer l'attractivité colmarienne pour que la Ville de Colmar puisse de nouveau être citée partout en France et partout dans le monde entier. Cela ne vient pas tout seul, c'est une stratégie de longue date, c'est aussi une méthode de travail qui passe par une gestion rigoureuse, par la préservation de la capacité économique de nos Colmariens. Il ne faut pas peser davantage sur la fiscalité locale. Il faut néanmoins engager les travaux qu'il faut pour que Colmar puisse rayonner ou soit l'exemple en matière d'investissement, ce que nous sommes aujourd'hui puisque nous investissons presque le double par rapport aux autres villes de la même importance.

Voilà à quoi je voulais arriver. Je vous remercie pour ces quelques instants d'attention. Merci beaucoup.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Vous l'avez dit vous-même en Commissions Réunies, c'est toujours un peu la même chose, vous l'avez reconnu et j'étais ravi de vous l'entendre dire. Effectivement, personne ne vous retire cela, il y a une continuité dans votre stratégie, on ne peut pas dire le contraire, mais forcément, j'ai aussi de la suite dans les idées, vous l'avez dit vous-même une fois, il y a donc aussi une continuité dans mes remarques. Je ne pourrai effectivement pas dire grand-chose de nouveau, mais je me permets quand même de le redire.

M. le Maire MEYER : Pourquoi vous excusez-vous ?

M. DENECHAUD : Non, je ne m'excuse pas, je vous explique.

M. le Maire MEYER : Pour ainsi dire, vous vous excusez.

M. DENECHAUD : J'anticipe juste le fait que vous allez dire que je ne dis rien de nouveau.

M. le Maire MEYER : Il ne faut jamais changer ce qui va.

M. DENECHAUD : Exactement.

M. le Maire MEYER : En ce qui me concerne.

M. DENECHAUD : Tout à fait et je fais la même chose. Vous reprenez toujours cette comparaison entre taux d'imposition et taux d'inflation. Je me permets quand même de le redire pour nos concitoyens, – une partie le sait sûrement déjà – vous nous dites « on n'a pas suivi le taux de l'inflation pour les taux d'imposition ». J'ai envie de dire « encore heureux » puisque le taux d'imposition s'applique à des bases qui prennent elles-mêmes en compte le taux d'inflation chaque année. Il n'y a pas lieu de comparer les taux d'imposition et les taux d'inflation puisqu'ils s'ajoutent de toute façon au final pour le contribuable. C'était juste une précision que je souhaitais refaire. Je pense que cette présentation est partielle. Vous me répondrez certainement comme vous l'avez déjà fait : « oui, c'est une présentation qui n'est pas pertinente, mais elle correspond à nos engagements, voilà pourquoi on la présente ». Vous prenez les engagements que vous voulez, c'est un contrat avec les Colmariens, mais il est important qu'ils soient correctement informés.

Vous prenez, toujours dans des visions assez partiales, les recettes de parking, très bien, mais il faut les mettre en rapport avec les dépenses d'investissement lissées sur plusieurs années et les dépenses d'exploitation pour ces parkings. Vous dites qu'il y a des recettes, très bien, mais ces recettes sont en rapport avec des dépenses, donc les parkings sont-ils rentables ? J'en doute, mais ce n'est pas forcément leur fonction, c'est un service public. En tout cas, dire que les parkings rapportent de l'argent en tant que tels, cela me paraît un peu biaisé. Encore une fois, ce n'est pas forcément leur fonction.

On parle de compétences supplémentaires reçues par la Ville, certes, mais des compétences sont aussi transférées à l'Agglomération ou mutualisées avec celle-ci. C'est très bien aussi, mais pareil, je pense qu'il faut mettre les deux en rapport. La Ville a reçu plus de travail, mais elle a aussi délégué ou mutualisé plus de compétences ce qui est aussi plutôt bien, mais dommage que cela ne ressorte pas dans une telle présentation.

Vous parlez toujours des dépenses de personnel stables, malgré une augmentation mécanique des charges, normal. Plus, comme vous l'avez dit, plus de compétences, donc j'en déduis que ce sont des dépenses de personnel finalement toujours plus comprimées. C'est un problème récurrent.

Vous parlez toujours d'un investissement deux fois supérieur aux autres villes, etc., mais il faut quand même rappeler deux choses. D'une part, on

intègre dans le budget de la Ville toujours des investissements qui sont faits avec de grosses subventions, c'était le cas du Musée Unterlinden, c'est le cas du Parking Bleylé, très bien, la Ville prend en charge le portage de projet, la maîtrise d'ouvrage, mais il faut quand même rappeler que dans ces budgets d'investissement, il y a une grande part de subventions, que vous êtes allé chercher, certes, mais il faut quand même voir...

M. le Maire MEYER : Il faut les trouver !

M. DENECHAUD : Il faut les trouver, mais il faut quand même voir le budget investi en net par la Ville. Là, c'est différent. Par exemple, si la Région avait pris la maîtrise d'ouvrage du parking, tout cela sortait de notre budget, la présentation aurait été très différente.

Par ailleurs, l'investissement est systématiquement en orientation budgétaire et en budget primitif quelque peu gonflé et après, on arrive toujours avec une décision modificative qui le réduit. Bon, on peut comprendre que tout ne soit pas réalisé, mais c'est systématiquement ainsi. C'est un petit peu dommage pour la sincérité du budget et des orientations budgétaires.

Sur le fond, comme leur nom l'indique, les orientations budgétaires sont d'abord pour moi l'occasion de parler des grandes visions à long terme des grands projets pour la Ville sur l'année qui vient, c'est le principal, mais également de manière générale jusqu'à la fin du mandat, voire au-delà. Ici, on se consacre quand même essentiellement à des ratios – la diapositive qui est encore présente le montre bien – on parle d'autofinancement, de gel des dépenses de fonctionnement, de ratios et de grandes masses budgétaires, mais seules deux lignes concernent vraiment la vie des Colmariens :

- offrir un service public de qualité : comment ? On ne sait pas ;
- développer l'attractivité économique et touristique de Colmar : on ne sait pas exactement non plus.

Bien sûr, vous me répondrez : « cela viendra au budget ». Certes, mais c'est ce genre de choses qu'on aimerait bien voir un petit peu plus dans les orientations budgétaires. On parle essentiellement du passé, de chiffres, de ratios, j'aimerais savoir un peu plus comment vous allez offrir un service public de qualité, comment vous allez développer l'attractivité touristique et économique. Vous envisagez cela uniquement sous l'angle des investissements, mais il n'y a pas que les investissements. Que met-on dans les équipements que l'on construit et comment les fait-on vivre ?

En résumé, je ne suis pas forcément opposé à toutes les orientations – je parle en mon nom personnel –, mais cette présentation trop partielle où tout est toujours fantastique et exceptionnel et qui ne donne que très peu d'informations concrètes sur les années à venir pour les Colmariens, pour la vie des Colmariens concrètement, fait que je reste sur ma faim et je m'abstiendrai sur ces orientations budgétaires, comme probablement au budget si cela va toujours dans le même sens. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Vous avez présenté les objectifs que vous comptez bien mettre en œuvre, dites-vous, à moins que vous soyez mis en minorité par votre Conseil Municipal – c'est ce que vous avez dit.

M. le Maire MEYER : Je suis prudent, hein ?

Mme VALENTIN : Je cite TOCQUEVILLE : « *La démocratie est la dictature de la majorité* ». Vous ne sauriez être mis en minorité dans votre Conseil Municipal, vous le savez très bien, et cela quelle que soit votre décision.

Malgré tout, nous ne pouvons souscrire à votre postulat de base qui est que vous offrez à la population des services de qualité. En effet, nous n'avons pas la même vision de cette qualité de service comme nous vous l'avons déjà signalé ou évoqué à maintes reprises. Vous indiquez qu'il n'y a pas de remise en cause de ces services publics. Mais justement, lorsqu'une ville s'agrandit, lorsque vous affichez votre satisfaction devant une population qui augmente, il va de soi que ces services, s'ils ne sont pas remis en cause, restent ou du moins deviennent sous-dimensionnés. On ne peut pas avoir une extension des quartiers et offrir des services satisfaisants sans par exemple une remise en cause et une extension des services de transport en commun ou encore des services d'accueil de la petite enfance.

Nous pensons ainsi que la qualité de la vie des Colmariens ne s'améliore pas, bien au contraire. Le centre-ville est saturé, et je reviens sur votre politique de stationnement qui est un des fers de lance pour la rentrée des recettes tarifaires puisque vous en escomptez environ 1 million d'euros. Cette politique n'est pas contrairement à ce que vous prétendez sans peser sur le contribuable colmarien. Ce ne sont en effet pas les personnes de passage qui doivent payer pour le stationnement résidentiel, mais bien les Colmariens. On a vu que vouloir stationner son véhicule en centre-ville de Colmar lorsqu'on n'a pas de garage revient deux fois plus cher que lorsqu'on habite près du château du Roi-Soleil. Voilà 600 euros que vous comptez bien prendre tous les ans dans la poche des Colmariens concernés.

Enfin, selon vous, votre gestion a été tellement vertueuse que vous avez réduit au maximum les frais de fonctionnement. Or, aujourd'hui – et nous déplorons ce retour du jacobinisme – l'État décide d'encadrer le budget de la Ville et il faudra sans doute encore ronger les frais de fonctionnement, si bien qu'on dégradera encore la qualité des services rendus aux Colmariens.

Nous ne soutiendrons donc pas les orientations budgétaires que vous nous proposez. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Nous sommes en république, Mme VALENTIN.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous disiez tout à l'heure à propos du rapport du développement durable que, quelle que soit sa position dans l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir, ce n'était pas très important puisque de toute façon, vous en teniez compte dans le rapport des orientations budgétaires. J'ai essayé de vous suivre très attentivement dans votre présentation et je n'ai pas trouvé trace de développement durable dans ce que vous nous avez raconté. Sur les 24 pages du rapport sur les

orientations budgétaires, une page parle de perspectives en matière d'investissement et liste quelques travaux qui auront lieu entre cette année et 2020. Sur les chiffres que l'on peut lire, le parking représente près de 30 millions d'euros entre 2017 et 2020, près de 20 millions d'euros pour le futur Parking de la Montagne Verte et pas loin de 10 millions d'euros encore cette année pour le Parking Bleylé. C'est le gros du budget, quasiment autant que le Musée Unterlinden. Je ne pense pas que ce soit du développement durable parce que cela attire des voitures au centre-ville, cela crée de la circulation, de la pollution, des bouchons, de la contrariété chez les Colmariens et vous nous aviez dit tout à l'heure que ces parkings étaient payés par les touristes. Cela se confirme puisque vous aviez voulu que le parc de stationnement Bleylé soit fini pour l'ouverture des marchés de Noël. Ce week-end, j'étais longtemps à la gare, il était tout le temps vide. Alors, pour les marchés de Noël, cela se pose un peu là. Les touristes comme les Colmariens vont chercher des places gratuites là où ils peuvent pour éviter de payer. Cela vaut-il la peine d'investir encore 20 millions d'euros supplémentaires pour un parking Place de la Montagne Verte ?

Vous nous dites que même si cela fonctionnait correctement – et ce n'est pas la première fois – quand le parking de la Place Rapp et le parking de la Mairie ont été construits, longtemps, longtemps, longtemps, ces parkings étaient vides. Même s'ils étaient remplis, les touristes paient, financent la Ville de Colmar et avec cet argent, on construit de nouveaux parkings pour les touristes que l'on ne cesse de faire venir à Colmar. Que gagne le Colmarien à cela ? Je veux bien que vous passiez 22-23 pages à décrire vos talents de négociation pour réduire le coût des prêts, etc., mais si c'est pour construire des infrastructures juste à destination des touristes, la Ville de Colmar n'y gagne pas forcément grand-chose.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Une remarque générale d'abord par rapport à la politique nationale de réduction des dépenses publiques, je pense qu'elle est tout à fait justifiée. Toutes les collectivités ont l'air de s'en plaindre d'après ce que vous dites avec vos associations des villes de France et des maires de France. Je trouve cette attitude déplorable tout simplement parce qu'actuellement, ma dette française en tant que citoyen français, que contribuable français, s'élève à 36 000 euros. Elle était de 22 000 euros en 2008. Bien sûr, la crise financière a eu lieu entre temps. Cela aura bien sûr des répercussions sur le budget de la Ville, sur le fonctionnement de la Ville qui en est déjà à l'os comme vous l'avez dit, on ne sait pas jusqu'où on va aller, si c'est déjà à l'os. Où ira-t-on dans deux ans ? Je n'en sais rien. Mais, c'est tout à fait normal que l'on fasse une politique de réduction des dépenses publiques. Notre croissance actuelle, notre confort de vie actuelle, notre aisance actuelle en France est payée par les dettes et financée par la Chine. Voilà quelle est la réalité. Ne dites pas que nous sommes dans un pays en pleine croissance. Vert de toute façon pas puisqu'on ne parle pas de croissance verte comme cela vient d'être dit. Il n'y a pas un mot sur la croissance verte dans cette note d'orientation budgétaire, hélas, à part quelques investissements sur les économies d'énergie dans les bâtiments publics. Une fois de plus, le développement durable passe à l'as au profit

d'une croissance que l'on cherche encore comme le Père Noël dans la cheminée et qui n'arrive plus parce qu'elle n'est plus possible, tout simplement. On a épuisé nos ressources, on est en train de les épuiser. Au mois d'août, on a déjà fini d'épuiser les ressources annuelles renouvelables alors, comment voulez-vous continuer à parler de croissance brute ? Croissance verte, oui, mais on n'en a pas une trace là-dedans. Je regrette.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. L'opposition, c'est normal, c'est l'opposition, elle n'a pas la même lecture que nous avons dans ce rapport, mais par moment, je me pose vraiment la question de savoir si je lis la même chose qu'eux et quand je dis « eux », c'est vraiment la totalité de l'opposition. Lorsqu'on nous envie dans le monde – je reprends vos mots, M. le Maire –, lorsqu'on nous envie en France notre gestion vertueuse, je crois que ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les autres qui nous le disent. Et puis alors, après, quand j'entends dire qu'il y en a ras-le-bol du tourisme, parce que dites-le carrément, il faut dire cela, vous n'avez aucune idée de ce que rapporte le tourisme à Colmar, vous n'avez absolument aucune idée des retombées en France. Aujourd'hui, c'est une véritable industrie, une industrie non délocalisable – il faut bien le répéter, je le répéterai toujours –, qui rapporte des emplois, du chiffre d'affaires et des taxes. Alors quand on vient me dire que l'on fait des parkings seulement pour les touristes, mais c'est du n'importe quoi, c'est vraiment du grand n'importe quoi ! Grâce à l'apport des touristes, on peut améliorer également ce dont le Colmarien peut profiter sans qu'il mette la main à la poche, c'est cela la réalité. Lorsque le tourisme représente 10 % – je dis bien 10 % du PIB –, je crois que cela veut dire ce que cela veut dire parce que le tourisme, ce n'est pas simplement des désagréments, c'est du chiffre, ce sont des emplois à la clé et c'est du bien-être pour tout le monde.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. On aura quasiment tout entendu autour de ces orientations budgétaires, ce soir, tant le sujet par nature est large. Je regrette quelquefois que les interventions de certaines ou de certains collègues soient tout simplement hors sujet. On a tout à l'heure évoqué le développement durable avec notre collègue René FRIEH. M. le Maire a également très largement complété sur l'engagement de la Ville dans ce domaine, je ne vois pas pourquoi on y revient en déplorant l'éventuel manque d'investissement dans ce domaine.

Plus généralement, M. le Maire, tout à l'heure, a pris soin de rappeler le contexte international et national dans lequel s'inscrivent ces orientations budgétaires tracées pour 2018.

Et un clin d'œil à notre collègue Guy WAEHREN qui, à l'instant, évoquait aussi le paradoxe contemporain qui fait que finalement la Chine communiste devient de fait le premier créancier de l'Amérique capitaliste, c'est aussi un signe de l'évolution des équilibres mondiaux et macroéconomiques. Je cite cela parce que les orientations budgétaires tracées par M. le Maire tout à l'heure découlent évidemment indirectement ou directement de tous ces agrégats, de tous ces contextes internationaux et nationaux. Le pacte de

confiance qu'a souhaité inscrire l'actuel gouvernement est quasiment contraint d'intégrer aussi ou de rappeler à certaines collectivités – pas à Colmar, M. le Maire l'a rappelé – certaines pratiques de bonne gestion.

Ceci étant rappelé, pourquoi avons-nous pris soin de rappeler les fondamentaux de notre politique budgétaire ? Je crois personnellement qu'ils permettent de préparer l'avenir de notre ville. Lorsqu'on ajuste le tir sur les dépenses de fonctionnement – et Guy WAEHREN le rappelait aussi –, on s'inscrit aussi dans une étape du processus plus global qui fait que nos dépenses publiques au sens large doivent être mieux maîtrisées qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. L'exemple de la Ville de Colmar dans ce domaine devrait plus largement faire écho. On devrait tous autour de cette table se réjouir de cette capacité que nous avons à Colmar depuis de nombreuses années – j'oserais dire depuis 1995, M. le Maire – à maîtriser cette donnée. On déplore de manière plus générale tellement le niveau des dépenses publiques dans notre pays, le niveau de pression fiscale. Or, à Colmar, et nous l'avons examiné à l'instant au regard de différents critères objectifs, avec des comparaisons à travers le temps et l'espace, au regard des chiffres d'autres collectivités, je crois qu'on peut quand même raisonnablement pouvoir appuyer et défendre ces orientations budgétaires. En tout cas, pour ma part, en tant qu'adjoint aux finances, je m'appliquerai naturellement à les défendre et avec nos services, avec M. le Maire, à les traduire très concrètement lors du Budget Primitif pour 2018 au mois de janvier prochain.

Je reviens sur quelques aspects là aussi en marge de l'essentiel, mais M. DENECHAUD, lorsqu'on comparait tout à l'heure l'évolution des taux fiscaux votés par la Ville de Colmar au regard du taux de l'inflation, tout simplement, on n'en fait pas une vérité générale de cela, mais on voulait aussi rappeler un engagement qui avait été le nôtre lors déjà de la précédente mandature qui était de ne jamais augmenter les taux au-delà du taux d'inflation. Tout simplement, ce n'est pas une fin en soi, nous savons pertinemment et nous l'avons souvent rappelé que la revalorisation nominale des bases votée par le Parlement tient en principe compte de l'inflation, donc il n'y a pas de jeu de passe-passe par rapport à cela. Simplement, le rappel aussi d'un des engagements pris devant les électeurs.

Pour les parkings, le 1^{er} Adjoint et le Maire ont tout à l'heure rappelé le sens de la stratégie que nous avons autour du centre-ville en matière de parking et effectivement, ce levier de recettes que nous inscrivons dès 2018 participe aussi de l'optimisation des recettes prévisionnelles que nous entendons dégager dès 2018.

En matière de dépenses de personnel, Mme VALENTIN, vous oubliez aussi, je crois, un élément majeur qui se déroule depuis quelques années dans notre collectivité, c'est la réorganisation des services avec une vraie gestion prévisionnelle des emplois qui commence à se dessiner de manière beaucoup plus professionnelle avec la mutualisation en lien avec l'Agglomération et des synergies qui peuvent être trouvées aussi entre services et grâce aux nouvelles technologies. C'est tout cela qui fait que notre fonctionnement peut être maîtrisé pour gagner en capacité d'action, en marge de manœuvre sur l'autofinancement et donc, l'investissement. Encore une fois,

l'investissement est celui qui permet non seulement de faire rayonner Colmar, mais permet surtout de préparer l'avenir de nos enfants, de notre belle ville tout en maîtrisant la dette et la fiscalité.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Mme VALENTIN, M. DENECHAUD, j'ai l'impression que vous avez voulu paraphraser un immense monument décédé la semaine dernière, Johnny Hallyday, en essayant de noircir les choses. Noir, c'est noir, mais il n'y a plus d'espoir parce que là, en noircissant la situation, vous êtes très loin de la réalité.

D'abord, élément de contexte, cela a été rappelé et notamment par Matthieu JAEGY, mais par Gérard RENIS, regardez ce qu'il se passe dans les villes de la taille de Colmar, ce qu'on appelle les villes moyennes entre 50 et 100 000 habitants. Aujourd'hui, quand elles présentent les notes d'orientation budgétaire, la vraie question qu'elles se posent, ce n'est pas quels sont les investissements qu'elles vont faire, ce n'est pas quelle politique fiscale elles vont mener, mais c'est comment elles vont faire pour boucler les budgets avec des baisses d'investissement, avec des hausses d'impôt, avec des endettements supplémentaires parce que c'est cela la réalité. Allez voir l'attractivité de la majorité malheureusement des villes moyennes françaises aujourd'hui, elles sont dans une situation bien souvent dramatique. Là, vous pourriez à juste titre noircir la situation. À Colmar, nous en sommes très loin et pour de nombreuses raisons. Comme l'a dit Gérard RENIS, il faut arrêter de chercher à opposer les locaux aux touristes, on a besoin des locaux et on agit pour les locaux, la note d'orientation budgétaire – j'y reviendrai dans un instant sur les services supplémentaires et pas inférieurs que nous offrons à la population – le démontre, mais en plus des locaux, nous avons besoin de l'apport extérieur et c'est cet apport extérieur de touristes lié à l'attractivité de la Ville qui nous permet aujourd'hui d'être dans une situation aux antipodes de la situation de la moyenne des villes de la taille de Colmar.

Alors, quand vous dites, M. DENECHAUD – il faut arrêter parce que vous le dites à chaque fois et on a l'impression que vous ne vivez pas dans la même ville que nous et qu'à la limite, vous ne vivez pas dans la même ville que les Colmariennes et les Colmariens –, qu'on a diminué le nombre de services ou la qualité des services. C'est faux, car les investissements que nous menons, il faut quand même savoir et cela a été indiqué, le Maire l'a dit tout à l'heure, on a grosso modo en recettes de fiscalité 30 millions d'euros et on a une moyenne d'investissement de 34 millions d'euros. Cela veut dire que l'on investit plus que ce que représentent les recettes liées à la fiscalité. On réinjecte de l'argent dans l'économie colmarienne, ce sont les dividendes de la bonne gestion que les Colmariennes et les Colmariens peuvent voir dans les services que nous avons améliorés, que nous avons développés. Lorsque nous agrandissons le Musée Unterlinden et que nous donnons cette fierté à la politique culturelle de la Ville de Colmar, c'est bien un service supplémentaire que nous offrons, y compris aux nombreux Colmariennes et Colmariens qui le fréquentent. Lorsque nous créons des gymnases supplémentaires, nous rendons service à de très nombreuses associations sportives et donc, à de très nombreux sportifs colmariens. Lorsque nous

rénovons les piscines, la piscine Aqualia par exemple, nous rendons service aux utilisateurs. Lorsque nous créons des parkings supplémentaires, nous rendons d'abord des services aux locaux qui vont les utiliser. Je pourrais continuer ainsi. Le projet des Dominicains est d'abord destiné aux locaux colmariens. Lorsque nous continuons à subventionner comme nous le faisons les associations sportives, sociales et culturelles alors que la plupart des autres collectivités, parce qu'elles n'en ont plus les moyens, la mort dans l'âme, réduisent leurs subventions, nous aidons des dizaines et des dizaines d'associations et nous soutenons des dizaines et des dizaines de bénévoles à faire fonctionner ces associations qui participent à l'attractivité de la Ville. C'est tout l'inverse de ce que vous dites, M. DENECHAUD.

Alors, vous avez souligné – et M. HILBERT aussi, j'ai du mal à comprendre votre position concernant le Parking Bleylé de la gare, vous qui n'arrêtez pas de dire qu'il faut faire de l'intermodal dans le cadre du développement durable, pousser les individus à utiliser le train pour aller à Strasbourg ou à Paris plutôt que de prendre leur voiture, faire en sorte qu'ils utilisent les déplacements doux, justement, le parking de la gare répond à cela et si la Région qui est organisatrice du transport a participé à la moitié du financement de ce parking, c'est bien parce que cela pousse à l'utilisation des TER, du TGV. Il faut bien que les personnes qui prennent le train trouvent de la place pour stationner. J'ai un peu de mal à comprendre votre remarque. Alors, il vient d'ouvrir, il n'est évidemment pas plein du jour au lendemain. Le Parking Rapp ne l'était pas non plus, il l'est aujourd'hui. C'est pareil pour le Parking de la Mairie. Le Parking Saint-Josse monte en puissance, nous faisons le pari que le parking de la gare va monter rapidement en puissance parce qu'il correspond à un besoin, celui de l'urbanisme autour des gares. C'est un enjeu fondamental, celui du multimodal dans le cadre du développement durable que vous ne cessez de défendre. C'est pour cela que je ne comprends pas. De même pour le Parking de la Montagne Verte, cela a été dit tout à l'heure, on va enlever les voitures, c'est ce qu'on a fait Place Rapp, il y avait des voitures à l'extérieur, on va les mettre en dessous. Esthétiquement, c'est quand même beaucoup plus joli. Si nous le faisons, c'est d'abord pour les locaux et pour les commerçants locaux parce que la création de ces places de stationnement supplémentaires qui seront aux alentours de 800, c'est pour alimenter le centre-ville, pour permettre aux gens de se garer, d'aller faire leurs courses, de faire vivre le centre-ville qui, à Colmar, même si la situation n'est pas évidente, même s'il y a des transformations, est reconnu. C'était le cas dans le journal Les Échos il y a quelques mois comme étant particulièrement dynamique, même le plus dynamique de France, mais parce que nous avons mené une politique de parking qui permettait aux individus d'avoir accès et en l'occurrence aux locaux. Alors, évidemment, cela a un coût. Quand on investit dans un parking, c'est une dépense. Qui la finance ? Est-ce seulement le contribuable ou l'utilisateur et le contribuable ? C'est forcément les deux. C'est normal que quand on utilise une place de stationnement on la paie. Encore faut-il remarquer – puisque vous parliez des tarifs du stationnement à Colmar – que là encore, quand on compare le prix du stationnement à Colmar au centre-ville par rapport au prix pratiqué par la moyenne des villes de la même catégorie que Colmar, nous sommes plutôt

en dessous des tarifs, ce qui correspond à une volonté politique forte de notre part. C'est exactement l'inverse de ce que vous dites, nous n'avons cessé depuis maintenant 20 ans de développer les services, d'investir pour la Ville et de créer des emplois. Si le bassin d'emploi de Colmar bénéficie d'un taux de chômage toujours trop élevé, mais néanmoins inférieur à la moyenne, c'est aussi parce qu'il y a une dynamique. Comme l'a dit tout à l'heure le Maire, cela se voit dans les bases physiques qui ont augmenté parce que les individus viennent habiter à Colmar parce qu'ils s'y sentent bien – la démographie augmente – et parce que les entreprises continuent à se développer parce qu'il y a un terreau favorable fiscal. En termes d'attractivité, ça c'est la réalité, M. DENECHAUD.

M. le Maire MEYER : Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues. Avec mon collègue, Pierre OUADI, et pour répondre à M. RENIS qui interpellait l'opposition, nous sommes très favorables à l'attractivité d'une ville parce que nous sommes favorables à une maîtrise des dépenses et aussi sensibles au fait que nos citoyens paient moins d'impôt, favorables à une ville qui investit, car cela crée – comme vous l'avez dit, M. l'Adjoint – de l'emploi. Pour tous ces points, nous voterons pour l'orientation budgétaire que vous nous proposez.

M. le Maire MEYER : Merci. Je ne vais pas prolonger le débat. Je regrette pourtant d'avoir abrégé lorsque j'étais au tableau puisque sur la base de l'observation de M. DENECHAUD, il voulait voir plus loin par rapport à 2018. J'ai abrégé parce que j'ai un plan pluriannuel qui se termine en 2020. J'aurais pu prolonger, je n'ai pas voulu pour gagner du temps. En 2019, l'investissement prévu est de 38 millions d'euros et également en 2020, donc à la hauteur de ce que nous avons proposé pour le budget 2018. Cette projection ne m'a pas échappé puisqu'une note d'orientation budgétaire ne doit pas seulement voir l'année à venir, mais doit se prolonger au-delà.

Je suis beaucoup plus étonné quant à l'observation faite par M. DENECHAUD lorsqu'il disait que de toute façon, c'est la même chose pour les particuliers, l'inflation s'ajoute à l'augmentation des taux fiscaux. Sauf, mon cher collègue, une différence : le Maire n'est pas responsable de l'inflation. Par contre, il l'est de l'augmentation des taux fiscaux. Vous êtes donc totalement à côté de la plaque.

Mme VALENTIN est là pour pointer choses et autres, mais elle faisait apparaître que finalement, si déjà on se développe, faut-il que le reste suive. Mais, ma chère collègue, on a approuvé le PLU et ce que nous proposons se situe dans les périmètres opérationnels du PLU. Cela est également en rapport avec l'augmentation démographique. Nous avons eu un recensement complémentaire fin 2017, nous aurons les résultats officiels à partir du 1^{er} janvier 2018, ce n'est pas le résultat de 2018, mais c'est la population de 2015. Nous allons encore enregistrer une forte augmentation de la population avec un décalage de trois ans puisque l'arriéré est de trois ans. Mais nous sommes en phase avec le PLU dans lequel nous n'avons pas seulement vu le développement de l'habitation, mais également celui des équipements publics. Nous sommes donc dans les clous. Nous intégrons

cela dans nos orientations et nous ne sommes pas hors clous par rapport à cette projection puisque nous devons tenir compte de ce que nous avons approuvé à travers le PLU.

M. HILBERT, je suis aussi un peu étonné concernant les parkings puisque si on n'avait pas réalisé le parking de la gare, quelle aurait été votre réaction sur la situation des usagers de la voie ferrée ? Les usagers posaient leurs voitures dans un rayon de 300 à 400 mètres, embêtant les riverains par les voitures devant leurs portails. Le Parking Dreyfus était complet. Il n'y a plus aucune capacité de stationnement supplémentaire. Le Parking Bleylé est à l'usage de ceux qui fréquentent la voie ferrée pour pouvoir disposer d'une possibilité de stationnement sur place afin que le voisinage souffre également par rapport aux stationnements sauvages qui embêtaient les uns et les autres.

Globalement, une note d'orientation budgétaire, c'est un périmètre opérationnel, mais qui doit s'orienter vers la mise en application non seulement du budget de l'année N+1, mais de l'année N+2 ; et de N+3. On se tient donc à cela et pour ainsi dire, tout ce qui a été proposé se situe dans le périmètre opérationnel du PLU en matière d'aménagement qui a été arrêté par notre assemblée. Je ne pense pas qu'il aurait fallu passer par un référendum puisque l'approbation du PLU est du ressort du Conseil Municipal. Mais globalement, je n'ai pas senti dans vos observations quelque chose de très important qui puisse me conduire à revoir ma copie.

Cela étant dit, nous avons à prendre acte de cette communication, de dire que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu comme cela se doit d'être à l'intérieur des débats du Conseil Municipal et d'autoriser le Maire d'aller jusqu'à la présentation du budget primitif de l'année 2018. Mes chers collègues, je vous remercie pour ce tour de table qui était très large, mais cela se doit d'être parce que nous représentons la population colmarienne. On peut toujours proposer. Mais il faut aussi écouter ce que disent les uns et les autres, sauf qu'il ne faut pas oublier non plus, Mesdames et Messieurs, que nous avons été élus sur la base du projet de l'équipe majoritaire, mais pour autant, on écoute vos observations. Merci beaucoup.

Nous continuons avec le point suivant.

Le Conseil prend acte.

5. Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert des zones d'activités et des bâtiments à vocation économique des communes vers Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Délibération budgétaire spéciale : autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, je ne devrais pas aller jusque-là aujourd'hui, mais les 300 euros sont figés depuis un bout de temps, je pense que si nous faisons des économies, on pourrait le cas échéant abonder un peu ce type d'interventions pour 2018 puisque nous accompagnons les enseignants et les enfants dans leurs activités. Dans la mesure où on peut proposer une activité physique ou de loisirs, cela cohabite toujours mieux avec l'enseignement général, donc il faudrait voir pour l'année 2018 à quelle hauteur nous pourrions mettre un peu de beurre dans les épinards pour accompagner davantage ce type d'interventions.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Le point suivant. Merci, Mme l'Adjointe. C'est Karen DENEUVILLE pour la suite.

8. Présentation du rapport annuel de mise en œuvre de la politique de la Ville pour les années 2015-2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe. Le rapport de mise en œuvre de la politique de la Ville pour les années 2015-2016 fait état entre autres de constats et de besoins en matière par exemple de programme de réussite éducative. Selon la directive ministérielle du Commissariat à l'égalité des territoires – je ne pense pas qu'il s'agisse du 28 juillet 2018 comme mentionné dans le rapport –, on indique ainsi que 663 enfants ou jeunes seraient susceptibles d'intégrer ce programme sur la base des données transmises sur l'année scolaire 2014-2015 et qu'un budget a été dégagé pour le recrutement d'un coordinateur de ce programme de réussite

éducative. Peut-on savoir combien d'élèves vont effectivement être intégrés à ce programme et si le coordinateur a été mis en place ?

Par ailleurs, vous avez désigné – et c'est très bien – les membres des Conseils citoyens, la loi vous y obligeait. En revanche, vous avez organisé des formations qui sont vraiment un plus et je trouve que c'est excellent. Les Conseils citoyens nous ont fait parvenir leurs observations, ils indiquent par exemple être en attente d'un local de réunion. Est-ce aujourd'hui un fait acquis ? Sont-ils dotés d'un fonds de fonctionnement propre afin de mener dans leurs domaines de compétences un certain nombre d'actions en fonds propres ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : C'est un rapport intéressant, je regrette que nous ne l'ayons pas eu l'an dernier, mais j'espère que nous l'aurons l'an prochain. Il aurait mérité d'être vu ou lu avant le Débat d'Orientation Budgétaire puisque parmi les constats faits, parmi les élèves de REP et de REP+ de Pffeffel et de Molière beaucoup d'élèves n'ont pas accès à des activités extrascolaires. Je me demande ce qu'investit la Ville en tant que service public pour permettre à ces élèves d'accéder à des activités extrascolaires. Sur les 663 élèves qui relevaient de CLAS et de PRE, 223 ont été pris en charge, ce n'est de loin pas suffisant. Je lie cela à l'activité du centre socioculturel où les chanceux qui peuvent accéder à des activités extrascolaires, périscolaires ou pendant les vacances sont tirés au sort, est-ce cela que vous appelez la qualité du service public à Colmar ?

M. le Maire MEYER : C'est un peu taquin !

Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Mme VALENTIN, s'agissant du programme de réussite éducative, le nombre d'élèves fixés figure au rapport page 12, c'est-à-dire que le nombre d'enfants pressentis comme pouvant entrer dans le dispositif s'élèverait à 663 élèves. Pour l'instant, ce n'est qu'en fonction du diagnostic fait parmi toutes les écoles du secteur. Comme je vous l'ai dit, le PRE doit être mis en place courant de l'année 2018, nous attendons la validation au niveau du CGET, donc au niveau national. C'est pour cela que le coordinateur n'a pas pu encore être recruté puisque l'accord n'a pas été donné au niveau national. Le budget a en effet été fait, mais vous voyez page 13 que nous prévoyons 68 000 euros de charges. L'État participe, ainsi que la CAF, la Région et le Département. Nous sommes également en train de réunir l'ARS au niveau de la santé, pour participer à ce grand projet.

S'agissant du Conseil citoyen, en effet, merci pour votre remarque relative à la formation que l'État et la Ville ont mise en place pour ces conseillers, ce qui leur a permis de se rendre un peu plus autonomes. Ils ne disposent pas encore d'un fonds propre, car ils réfléchissent à la manière de se créer en association. C'est pour cela qu'ils n'ont rien pour l'instant. Concernant le local, ils sont pour l'instant au niveau de la Maison de Rénovation Urbaine dans le quartier Florimont. Ce sont eux qui l'ont choisi.

M. HILBERT, je suis étonnée, mais l'an dernier, j'ai présenté le rapport 2015 sur la dotation de solidarité urbaine qui ressemble très fortement à ce qui

vient d'être présenté. Nous avons satisfait aux obligations imposées par l'État. Il n'y a pas eu de problème à ce sujet.

Vous parliez du centre socioculturel et des activités tirées au sort, cela fait maintenant au moins deux ans que ce tirage au sort ne se fait plus. Aux dernières nouvelles, il n'y a plus non plus de liste d'attente pour les ALSH.

M. le Maire MEYER : Réponses précises.

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Je voulais juste en complément de ce qu'a très bien expliqué Mme DENEUVILLE vous dire que le programme de réussite éducative est un repérage individualisé d'élèves, donc il y a un potentiel d'élèves possible, mais ensuite, cela se fait sur repérage individuel, donc on ne peut pas savoir à l'avance le nombre d'enfants qui seront pris en charge. Enfin, sur les activités périscolaires et extrascolaires, s'il y a un quartier à Colmar où il y a le plus d'activités pour les enfants et les jeunes le mercredi et après le temps scolaire, c'est bien dans le quartier situé en zone d'éducation prioritaire. Il y a pratiquement tous les soirs du CLAS, il y a les activités du centre d'animation éducative et sportive qui se font dans les gymnases, notamment Anne Frank et Waltz. Il y a également l'accompagnement éducatif qui est proposé du lundi au vendredi dans les écoles de ces secteurs avec différentes activités : arts plastiques, jeux coopératifs, etc. Un dispositif d'école existe avec les ordinateurs pour les élèves du niveau scolaire CM2. De nombreuses chorales sont organisées dans les écoles. Il y a également toutes les activités du Centre socioculturel Europe et du Club des jeunes où, là encore, beaucoup d'enfants y participent. C'est vrai que c'est toujours sur la base du volontariat. C'est vrai que quand j'ai lu ce diagnostic, j'ai été aussi un peu étonnée, mais je pense qu'il n'est pas complet parce que s'il y a bien un quartier à Colmar où il y a plein d'activités, c'est ce quartier-là.

M. le Maire MEYER : Bien, c'était une communication qui était à faire. Le rapport est quand même relativement large, près de 40 pages. On ne peut pas dire qu'on a essayé de passer à côté de l'essentiel puisque pour remplir 40 pages, il faut quand même qu'il y ait quelque chose de physiquement présent.

Le Conseil prend acte.

Cette communication étant faite, Mme l'Adjointe DENEUVILLE continue avec le point 9.

9. Interventions de la Ville pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. La richesse colmarienne est faite de diversités multiples qui composent sa population. Un moment festif tel que la nouvelle année, fête universelle sans connotation politique, culturelle et culturelle doit aussi être un moment de partage qui favorise le lien social entre voisins et entre amis. Pour nous, une municipalité doit soutenir les associations en favorisant l'intégration de tous, cela passe par l'incitation à se rencontrer entre elles comme à l'occasion de l'organisation du passage à la nouvelle année dans un ou plusieurs lieux qui puissent les accueillir ensemble sans distinction d'origine, de nationalité, de religion ou d'âge. Voilà en gros ce que nous disons depuis 2008 à chaque fois qu'il est question des animations organisées dans le cadre du Nouvel An. Nous sommes heureux de constater que pour cette fin d'année une fête est enfin proposée à l'ensemble des Colmariens. Ainsi, comme pour le parking de la gare, parce qu'effectivement notre groupe défendait ce projet en 2014, la majorité finit par appliquer notre programme. C'est bien.

Je reviens sur le programme de la soirée du 31 décembre au Centre Europe avec la soirée musicale, le spectacle familial et pour finir le lancement du feu d'artifice à partir du stade nautique, c'est un beau programme. Avez-vous prévu également d'assurer les transports en commun pour que les Colmariens du centre-ville puissent venir assister au spectacle et à la soirée musicale au Centre Europe, puis au lancer du feu d'artifice sur la Plaine Nelson Mandela ? Là, ce serait encore mieux que bien. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : S'agissant du feu d'artifice, non, les transports en commun ne sont pas prévus. Si les habitants du centre-ville veulent venir, je pense qu'il n'y aura pas de problème de stationnement à cette période. Quant aux habitants du quartier, ils peuvent soit le voir de leurs fenêtres soit tout simplement descendre dans la rue, ce n'est pas très loin non plus.

Concernant votre appel aux associations à se regrouper en un seul lieu, comme chaque année, je vous répondrais qu'on ne peut pas obliger toutes les associations à faire la fête dans un seul et même lieu.

M. le Maire MEYER : Éventuellement, Mme l'Adjointe, faudrait-il inviter les élus du Conseil Municipal à fréquenter ces lieux de rencontre. Chacune et chacun pourrait constater que ces lieux sont fréquentés par monsieur et madame Tout-le-monde. Je prends pour référence la salle des familles, place Dreyfus, il y a quelque 400 personnes là-dedans venant de partout de Colmar. C'est vraiment le rassemblement-clé des soirées parce que la salle s'y prête. L'organisation est bien faite. Pas seulement bien faite, mais de bonne facture et tout le monde s'y retrouve dans une ambiance vraiment exceptionnelle. Si nous clôturons le passage du 31 décembre vers le 1^{er} janvier, ce qui figure dans le rapport en dernier lieu n'était pas d'une gestation facile. Il a fallu pour ainsi dire imposer cette façon de voir les choses puisque cela ne rentrait pas dans la culture de pas mal de nos collaborateurs. Pour moi, c'était une consigne que j'avais déjà donnée en début d'année. Il fallait qu'on trouve un rassemblement du périmètre public

qui concerne toute la population colmarienne pour trouver cet instant de convivialité et finaliser le passage du 31 décembre vers le 1^{er} janvier, d'où cette addition. Pour le financement, j'ai mis à contribution ceux qui sont le plus en rapport avec les Colmariens : principalement Pôle Habitat pour ce qui touche l'habitation, mais également VIALIS à travers toute sa clientèle qui tourne autour de cet établissement. Pour eux aussi c'est un bon point puisqu'ils pourront se faire entendre en disant qu'ils participent également aux moments de convivialité, surtout au moment clé qui est le passage de l'année ancienne vers la nouvelle année.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

10. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Convention autorisant la réalisation de travaux sur le domaine public et leurs modalités de financement.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Dans un premier temps puisqu'est encore sur l'établi une continuité de projets, la décision d'un principe en ce qui nous concerne avait déjà été prise, donc nous mettons en exécution cette première décision qui remonte à deux ans. Il faut l'actualiser, d'où la présentation de rapport.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Convention entre la Ville de Colmar et le Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg de Colmar pour le dépôt à la bibliothèque des Dominicains, à titre provisoire, de la totalité de sa collection.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est également du développement durable.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

15. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Programme d'exploitation forestière 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Participation de la Ville de Colmar au paiement des dégâts de chevreuils sur vignes du lot de chasse intercommunal n° 3 Colmar-Houssen.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Juste une question. Est-ce que cette société est revenue sur sa décision de résiliation du bail ?

M. l'Adj. HANAUER : Oui, c'est fait.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

19. Mise à jour du règlement intérieur du conservatoire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Convention 2017/2020 portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Centre de Ressources Musiques Actuelles (CRMA) de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Lors du dernier Conseil Municipal – cela ne fait pas très longtemps –, j'avais posé une question par rapport à la politique en matière de développement des musiques actuelles. M. le 1^{er} Adjoint avait répondu que l'on ne devait pas se plaindre à Colmar puisque si

de nombreuses collectivités locales baissaient leurs subventions, on n'en faisait pas de même à Colmar. Là, je ne comprends pas ce rapport. Pourquoi baissez-vous les subventions au CRMA ? Quelles en seront les conséquences ? N'y aura-t-il plus de concerts au marché couvert le vendredi ? N'y aura-t-il plus d'accompagnement de groupes locaux ? Je ne sais pas ce que vous envisagez de supprimer en baissant cette subvention à l'instar du Conseil Départemental.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : M. HILBERT, le Conseil Départemental est effectivement initiateur avec la Ville de ce CRMA et a choisi de baisser cette subvention. Nous allons suivre avec eux et nous verrons ce que cela donne dans les prochaines années. Libre à nous après de rétablir ou d'ajuster ce qui sera donné dans le cadre du CRMA, mais libre également au Département d'ajuster sa subvention et de la réaugmenter si les actions devaient être mises à mal par cette baisse relativement conséquente.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

22. Acceptation d'un don au profit de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme WOLFF-MURRISCH qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

23. Convention de partenariat entre l'Institut Médico-Educatif site « Les Artisans » et la Ville de Colmar, concernant l'École d'Arts Plastiques et le Pôle Média-Culture Edmond Gerrer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Adhésion au système de paiement par carte bancaire et au paiement en ligne à la Salle Europe.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Désignation de Mme FUHRMANN dans différents organismes.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce sont les missions qu'elle avait acceptées après consultation.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

26. Programme d'accès à l'emploi titulaire.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Poursuite de l'adhésion au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Mise à jour du tableau des effectifs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Poursuite de la mutualisation des services de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération été mises à disposition de personnel.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Convention entre le Groupement d'Action Sociale du Personnel de la Ville de Colmar pour la période 2018-2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci beaucoup. M. le Maire, chers collègues. Au vu de ce rapport, il n'y a guère de conclusion claire que l'on puisse tirer puisqu'en effet on parle en catégories A, B, C qui regroupent trop de situations et de métiers différents pour pouvoir déterminer si l'égalité professionnelle est respectée ou non.

M. le Maire MEYER : Alors là, vous allez un peu loin.

Mme VALENTIN : Non, je vais poser mes questions et vous pourrez me répondre. Ainsi, vous me confirmerez que j'ai eu tort.

Nous avons relevé trois points qui doivent guider les actions menées afin d'assurer une véritable égalité professionnelle entre les hommes et les femmes :

- que pour un même travail, il soit servi un même salaire. Par exemple, il serait inconcevable qu'une femme policière municipale soit moins bien payée qu'un homme policier municipal. C'est évident ;
- que le travail à temps partiel majoritairement fait par des femmes ne soit pas un temps partiel subi, mais un temps choisi ;
- enfin, qu'après avoir enfin accepté que les congés de maternité ne viennent pas grever la prime de présence pour les femmes, vous acceptiez que cette prime ne soit pas non plus perdue pour les hommes qui prennent les 11 jours calendaires consécutifs auxquels la loi leur donne droit quand ils ont un enfant.

Vous nous avez fourni des indicateurs d'évaluation de la parité sur le territoire, vous me dites que c'est bien suffisant, je ne vois pas en revanche les orientations pluriannuelles et les programmes que vous auriez décidé, de nature à améliorer cette situation et qui selon la loi, devraient être également présentés avec ce rapport. Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, qu'avez-vous à répondre ?

M. l'Adjoint WEISS : À emploi égal, il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes. Il peut y avoir des différences lorsque pour les hommes on tient compte du service militaire effectué, mais autrement il n'y a pas de différence en matière d'emplois identiques.

M. le Maire MEYER : Voyez-vous, Mme VALENTIN, je vous attendais ailleurs. Je m'attendais à ce que vous fassiez observer que la parité n'est pas établie. Je vous attendais là puisque vous faites de la focalisation avec la parité. Je constate que, quelle que soit la catégorie, la parité n'est pas respectée. Cela me gêne.

Deuxièmement, nous n'avons jamais obligé quelqu'un à prendre du temps partiel. Jamais. Le temps partiel est toujours accepté à la demande. Toujours.

La femme policière municipale a le même salaire que l'homme policier municipal.

35 heures effectuées par un homme dans le même grade, c'est le même salaire que les 35 heures effectuées par une femme dans le même grade. Je ne vois pas où est le problème. D'autant plus que je suis principalement gêné par le manque de parité. Je vous attendais donc plutôt à cette hauteur. Vous pouvez prendre n'importe quelle catégorie, même la catégorie A qui est la maîtrise, voyez les pourcentages. Voyez la catégorie B où la parité n'est encore pas établie. Donc, c'est que nous sommes très ouverts, très larges pour venir à la rencontre de celles qui cherchent à se faire recruter par la Ville de Colmar. Le rapport peut interpeller, mais pas dans le sens qui était le vôtre.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : J'ai bien acté que j'étais encore à côté de la plaque.

M. le Maire MEYER : Non, je n'ai pas dit cela.

Mme VALENTIN : Mais si !

M. le Maire MEYER : Non, je ne l'ai pas dit.

Mme VALENTIN : Mais si, vous l'avez dit autrement.

M. le Maire MEYER : Non, j'ai cette courtoisie...

Mme VALENTIN : De ne pas le dire, mais de le penser très fort.

M. le Maire MEYER : J'ai cette courtoisie pour ne pas vous provoquer dans ce sens.

Mme VALENTIN : Allons, allons ! Comme si cela devait vous gêner. Que répondez-vous sur le congé parental auquel ont le droit les hommes et qui, aujourd'hui, ampute leur prime de présence ?

M. le Maire MEYER : La prime de présence n'est pas une obligation, donc nous gérons les conditions du paiement de la prime de présence.

Mme VALENTIN : Et donc, vous générez une non-égalité professionnelle.

M. le Maire MEYER : Nous la payons déjà aux femmes qui accouchent.

Mme VALENTIN : Justement.

M. le Maire MEYER : Les hommes n'accouchent pas !

Mme VALENTIN : Non, mais ils ont le droit à un congé parental. Si le législateur l'a accordé, ce n'est pas pour rien.

M. le Maire MEYER : Nous nous en tenons à la situation. Vous dites : « Roulez, roulez », je veux bien, mais je pense que le rapport est assez détaillé. Encore une fois, je reviens : si la population masculine venait à la charge pour demander la parité, je serais mal placé pour répondre.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Très vite. Tous les syndicalistes de la fonction publique savent que lorsqu'un emploi se féminise de plus en plus, il se dévalorise malheureusement au point de vue financier.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas moi qui ai dit cela.

M. WAEHREN : C'est malheureux pour les fonctionnaires territoriaux.

M. le Maire MEYER : Cher collègue, on ne peut pas dire cela puisque je vois que dans la catégorie A, les femmes sont largement majoritaires.

M. WAEHREN : Mais justement.

M. le Maire MEYER : Et je ne pense pas que de par-là, nous dégradons la qualité du service.

M. WAEHREN : Les salaires des femmes sont, notamment dans la fonction publique en général, beaucoup plus faibles qu'avant la féminisation du service. C'est ce qu'il faut entendre. Cela veut dire qu'un emploi qui se féminise se dévalorise au point de vue de la rémunération. C'est une règle générale, aussi bien dans le public, que dans les territoires, qu'à l'hôpital.

M. le Maire MEYER : Oui, mais je n'arrive pas à comprendre votre théorie.

M. WAEHREN : Ce n'est pas une théorie, c'est une règle.

M. le Maire MEYER : À l'intérieur du même grade, c'est pour assumer les mêmes fonctions.

M. WAEHREN : Oui.

M. le Maire MEYER : Il n'y a donc pas de dégradation par la féminisation. Là, je prends la défense.

M. WAEHREN : Les emplois qui se féminisent sont moins bien payés en général.

M. le Maire MEYER : Mais ce n'est pas le cas.

M. WAEHREN : Ce n'est pas vous qui êtes responsable de la situation, c'est une règle nationale. Par contre chez vous, ce qui est quand même flagrant, c'est que les postes de direction sont quand même très majoritairement masculins. Les postes de chefs de service se sont féminisés, mais par contre, les emplois fonctionnaires et les emplois de direction générale sont largement à 100 % masculins.

M. le Maire MEYER : Cher collègue, la catégorie A comprend des postes de direction.

M. WAEHREN : Oui.

M. le Maire MEYER : Or, le féminin est majoritaire dans la catégorie A.

M. WAEHREN : Je parle des postes de direction générale. C'est dans les graphiques, ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

M. le Maire MEYER : C'est dans les graphiques, mais à l'intérieur de la catégorie A, il y a les postes de direction, mais également les chefs de service.

M. WAEHREN : Les chefs de service sont majoritairement féminins, donc sous-payés.

M. le Maire MEYER : Il s'agit de prendre acte de cette communication. Nous en prenons acte. Merci, M. l'Adjoint. Nous continuons.

32. Révision du dispositif indemnitaire applicable au personnel municipal et instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Attribution d'un concours financier à l'ARIENA dans le cadre d'une action éducative transfrontalière pilotée par l'Eurodistrict (2017-2018).

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Soutien aux échanges scolaires – 4^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**35. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Colmar
Agglomération/Communauté Urbaine de Limbé/GESCOD : convention
opérationnelle fixant la contribution 2017 et précisant les
actions 2018.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**37. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes
Colmariens âgés de 17 à 23 ans.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Transactions immobilières rue Robert Schuman.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**39. Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier
Bel'Air-Florimont à Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT a demandé la parole ? Non ? Je croyais qu'il regrette que ce rapport vienne seulement en 39^{ème} position. Vu

l'importance du programme, 30 millions d'euros de travaux, pour le quartier Bel'Air-Florimont, je ne sais pas si on se rend compte aujourd'hui de l'importance et de la pertinence de cette opération d'autant plus qu'on a pu globaliser la totalité des travaux estimés à près de 42 millions d'euros, dont 30 millions d'euros seront mis sur le marché. Il y a encore deux ans, il n'y avait pas un euro de financement pour cette opération, pas un euro.

Là également, M. DENECHAUD, il a fallu négocier. Il a fallu trouver les crédits ailleurs. Si l'ANRU n'intervenait pas au départ, les autres partenaires étaient absents. Donc, sur une base de 8 millions d'euros de crédits sur le plan alsacien à la disposition du Préfet de Région, 8 millions d'euros pour la totalité des collectivités alsaciennes, nous avons obtenu 5 millions d'euros. Donc la discussion était serrée. On y est arrivés et c'est avec les 5 millions d'euros obtenus auprès du Préfet de Région à travers les crédits déconcentrés de l'ANRU qu'on a pu lancer ce programme pour greffer autour l'intervention des autres partenaires. Ce qui nous conduit aujourd'hui à pouvoir vous présenter un programme dont la convention sera signée très prochainement pour ce montant et qui correspond à quelque 75 % du projet global des opérations de renouvellement du quartier Bel'Air-Florimont.

Qu'est-ce qui a conduit à faire cette différence entre les autres projets des communes par rapport à Colmar ? À Colmar, j'ai mis l'accent sur l'investissement de la Ville de Colmar. Dans les 30 millions d'euros programmés, la Ville assume près de 11 M€ pour les équipements publics. Mme VALENTIN, vous nous interrogez tout à l'heure pour savoir ce que nous faisons pour les équipements publics. Vous avez là l'exemple pratique : restauration, restructuration urbaine sur la totalité de ce quartier pour un coût estimé à 42 millions d'euros. Il faudrait plutôt entendre ce que je dis, Mme VALENTIN, la Ville y est pour un tiers de l'opération. Vous parlez d'équipements publics. On vient d'ouvrir une nouvelle école qui a été construite en trois mois et qui est devenue une référence malgré toutes les critiques qu'on a pu enregistrer. Les parents, les gamins et les enseignants sont plus que contents avec le confort que nous leur proposons. C'est la première étape. Nous allons bien sûr continuer pour avoir à partir de la Ville de Colmar un tiers de l'engagement. Les deux autres tiers sont apportés par d'autres partenaires, principalement Pôle Habitat ainsi que l'ANRU, la Région Grand Est, je tiens à le relever. Le Président RICHERT s'était engagé au moment de la signature du contrat par le Président HOLLANDE à Strasbourg à soutenir entre 2,1 et 2,5 millions d'euros, nous sommes aujourd'hui à 2,7 millions d'euros. Nous sommes encore arrivés à améliorer la situation, mais cela résulte, M. DENECHAUD, d'une négociation régulière, habituelle, où il faut suivre la présence de tous les partenaires en essayant de valoriser et d'expliquer ce qui est la différence des projets colmariens par rapport aux autres. S'il n'y avait pas cette différence au départ ainsi que la différence de la qualité des aménagements réalisés sur le quartier Europe, nous ne parlerions pas aujourd'hui de la cité Bel'Air et Florimont. C'est dommage qu'on arrive en 39^{ème} position pour ce point important, mais je tenais à faire ce commentaire parce que les choses sont importantes. Il y va du confort de la population du secteur, d'autant plus qu'à côté nous avons Les Cépages, un ensemble de 280 logements. Nous ne pouvions pas laisser

en rade la population dans les conditions d'habitation qui étaient les leur ces dernières années, d'où ce projet que nous arrivons à financer par la voie contractuelle dans les semaines qui viennent.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire d'avoir parfaitement illustré ce que je disais, c'est-à-dire que sur une démonstration de plus de cinq minutes, vous n'avez parlé que de chiffres et simplement deux phrases consacrées au fond du rapport, au fond des projets que vous financez, qui sont bons et que je voterai, mais vous avez parfaitement illustré ce que je disais.

M. le Maire MEYER : Personne n'a rien compris.

M. DENECHAUD : Si.

M. le Maire MEYER : Vous échappez totalement au fond du dossier. Au moment où il n'y avait pas de crédit, on arrive à présenter un projet qui est aujourd'hui signé pour 30 millions d'euros. Voilà la différence.

M. DENECHAUD : C'est dans le rapport.

M. le Maire MEYER : Mais je vous le redis.

M. DENECHAUD : J'aurais préféré qu'on parle du fond.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

40. Avis sur une demande d'enregistrement au titre des installations classées – société Welding Alloys.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Contribution au Salon Formation Emploi Alsace pour l'année 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Tarifs 2018 de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas été saisi d'un point divers, donc mes chers collègues, nous arrêtons là les travaux du Conseil Municipal de l'année 2017. Je tiens à vous remercier pour votre présence régulière pour participer aux différents débats avec l'enrichissement qui est le vôtre et qui s'installe dans le périmètre républicain. Nous sommes ici pour provoquer ce débat général et toujours fort bien alimenté de part et d'autre. C'est également un engagement de tous les instants en ce qui vous concerne puisqu'on ne peut pas se présenter comme cela en Conseil Municipal sans avoir vu les dossiers, sans avoir vu les rapports et sans avoir travaillé sur lesdits rapports. Cela suppose également une volonté, un investissement personnel et souvent, vous devez passer à côté de certains loisirs pour vous donner à cette mission de représentants de la population colmarienne. Je tiens à vous remercier pour votre présence régulière, pour votre participation, surtout aussi pour cet enrichissement intergénérationnel politique apporté dans le débat parce que c'est toujours enrichissant de pouvoir entendre les avis des uns et des autres. Au final, c'est le Conseil Municipal qui décide. Il faut aussi savoir respecter ses décisions sans chercher de temps en temps de mauvais commentaires totalement déphasés comme tout à l'heure, la dernière intervention de M. DENECHAUD qui n'avait rien à voir avec le rapport. Je suis désolé de le dire, à la limite, vous étiez malpoli. Mais je ne vais pas terminer là mon propos puisqu'il conduit surtout à vous remercier tous et à vous féliciter pour la présence qui fût la vôtre. Et puisque nous sommes quelques jours avant Noël, je souhaite en ce qui me concerne, au nom de tous, que vous passiez d'heureuses fêtes de Noël et d'ores et déjà pour l'année 2018, une bonne année. Que cette dernière réponde à vos aspirations, à vos souhaits et que vous trouviez auprès des vôtres la quiétude et les satisfactions que vous espérez. Mes chers collègues, merci beaucoup. Vous êtes invités au verre de l'amitié, y compris les représentants de la presse puisque c'est l'invitation que nous faisons régulièrement en fin d'année. Mesdames et Messieurs, merci. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 21 Heures 25